



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°26.01.09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 février 2026

Date d'affichage : 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-cinq février à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER, Muriel FINE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Isabelle DESMALLEs ayant donnée pouvoir à Gilles PERLI
Jean-Michel DELBANO ayant donné pouvoir à Emeric Salle

Nathalie FORM, a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres
en exercice : 13

Nombre de Membres
présents : 9

Nombre de suffrages
exprimés : 11

Objet : Autorisation de travaux SCV Domaine skiable sur les parcelles communales E42, E43, E45 et E1119 au lieu-dit « Prairie de l'Alpe »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que SCV Domaine skiable, en sa qualité de gestionnaire du domaine skiable, souhaite procéder à des travaux pour le renouvellement du télésiège de la Cucumelle qui est implanté sur les communes de Vallouise Pelvoux et La Salle les Alpes. Un permis d'aménager sera déposé au printemps 2026 pour une livraison envisagée en 2027.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

AR Prefecture

005-210501615-20260225-260109-DE
Reçu le 11/03/2026

Vu la demande de SCV Domaine Skiable de procéder au remplacement du télésiège de la Cucumelle sur le même tracé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **AUTORISE** les travaux de renouvellement de l'appareil de la Cucumelle sur les parcelles communales E42, E43, E45 et E1119 ;
- **DIT** qu'après la réalisation de ces travaux, le terrain sera remis en état et végétalisé ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint chargé de l'urbanisme à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 25 février 2026.



Le Maire

Emeric SALLE

La secrétaire de séance

Nathalie FORM